



Service correctionnel Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-44

ISBN 0-660-61838-9



Service correctionnel Canada

**Budget des dépenses
2002-2003**

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé :

Solliciteur général du Canada

SECTION I - MESSAGES.....	3
MESSAGE DU MINISTRE.....	3
MESSAGE DE LA COMMISSAIRE.....	4
DÉCLARATION DE LA DIRECTION.....	5
SECTION II – RAISON D’ÊTRE.....	6
<i>Nos partenaires.....</i>	7
<i>Notre bilan – un parcours jalonné de succès.....</i>	9
NOTRE MANDAT.....	9
NOTRE MISSION.....	9
NOS VALEURS FONDAMENTALES.....	9
NOTRE MILIEU EN CONSTANTE ÉVOLUTION.....	10
QUESTIONS STRATÉGIQUES POUR LE SCC.....	11
<i>Opinion publique et mobilisation des citoyens.....</i>	11
<i>Évolution du profil du délinquant.....</i>	11
<i>Incarcération élevée d’Autochtones.....</i>	12
<i>Préparer l’avenir.....</i>	12
NOTRE ENGAGEMENT.....	13
<i>Nous allons façonner un service correctionnel à l’image du 21^e siècle.....</i>	14
SECTION III – RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS CORPORATIFS.....	15
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 - « ENVIRONNEMENT SÛR ET SAIN POUR CEUX ET CELLES QUI VIVENT ET TRAVAILLENT DANS LE SYSTÈME CORRECTIONNEL AINSI QUE POUR LE GRAND PUBLIC ».....	16
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 - « LOGEMENT ET GESTION DES DÉLINQUANTS QUI SOIENT RAISONNABLES, SÛRS, SÉCURITAIRES ET HUMAINS, LE TOUT CONFORMÉMENT AUX MESURES LES MOINS CONTRAIGNANTES POSSIBLES ».....	18
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 3 - « RÉINSERTION SOCIALE DES DÉLINQUANTS EFFICACE ET EN TOUTE SÉCURITÉ ».....	22
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 4 - « SERVICES DE GESTION CORPORATIVE QUI VIENNENT APPUYER LA PRISE EN CHARGE, LA GARDE ET LA RÉINSERTION DES DÉLINQUANTS, ET LES PARTENAIRES FAVORISENT LA RÉALISATION DE NOTRE MANDAT ET DE NOTRE MISSION ».....	24
SECTION IV – ORGANISATION.....	27
RESPONSABILITÉ.....	27
DÉPENSES PRÉVUES DE L’ORGANISME.....	28
SECTION V – ANNEXES.....	29
TABLEAU 5.1 : RÉSUMÉ DES DÉPENSES D’IMMOBILISATIONS PAR PROGRAMME ET PAR SECTEUR D’ACTIVITÉ.....	29
TABLEAU 5.2 : DÉTAILS DES PRINCIPALES DÉPENSES D’IMMOBILISATION PAR SECTEUR D’ACTIVITÉ.....	30
TABLEAU 5.3 : RÉSUMÉ DES PAIEMENTS DE TRANSFERT.....	31
TABLEAU 5.4 : SOURCES DES RECETTES DISPONIBLES ET DES RECETTES NON DISPONIBLES.....	32
TABLEAU 5.5 : COÛT NET DU PROGRAMME POUR 2000-2003.....	33
TABLEAU 5.6 : FONDS RENOUVELABLE DE CORCAN – ÉTAT DES OPÉRATIONS.....	33
TABLEAU 5.7 : FONDS RENOUVELABLE DE CORCAN – ÉVALUATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	34
TABLEAU 5.8 : FONDS RENOUVELABLE DE CORCAN – UTILISATION PRÉVUE DE L’AUTORISATION.....	35
SECTION VI – AUTRE INFORMATION.....	36

SECTION I - MESSAGES

Message du ministre

C'est pour moi un plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* du Service correctionnel du Canada (SCC), qui fait état des plans, des priorités et des résultats prévus pour la période de 2002 à 2005.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend aussi la Commission nationale des libérations conditionnelles, le ministère du Solliciteur général, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organismes d'examen. Le Portefeuille a pour mission de contribuer à la protection du public et, ce faisant, au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité. De par ses politiques, ses programmes et ses services, le Service correctionnel du Canada contribue à l'avancement du programme d'action du gouvernement en matière de sécurité publique.

Le SCC joue un rôle important au sein du système de justice pénale, qui consiste à inciter activement et à aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois. Ses employés dévoués et professionnels continueront d'apporter des solutions novatrices et dynamiques qui permettront au gouvernement de réaliser son objectif de produire des résultats qui contribuent à l'édification de collectivités fortes et sûres.

Vos observations et vos idées sont les bienvenues. À la dernière page, il y a une liste de personnes-ressources au SCC ainsi que l'adresse Internet où vous pourrez trouver de plus amples renseignements et nous faire part de vos vues.

L'hon. Lawrence MacAulay, C. P., député
Solliciteur général du Canada

Message de la commissaire

Les Canadiens considèrent leur sécurité et celle de leurs collectivités comme une priorité. Ils se tournent vers leurs institutions publiques pour que celles-ci les rassurent et confirment que le système de justice pénale remplit bien sa fonction de protéger la sécurité publique. Le Service correctionnel du Canada (SCC) joue un rôle essentiel au sein du système de justice pénale. Le SCC contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités (RPP)* trace la voie que le SCC suivra dans les trois années à venir (de 2002 à 2005) afin de remplir les obligations que lui confère la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et afin de produire des résultats concrets pour les Canadiens.

Le *RPP* prévoit les principales tendances socio-économiques qui influenceront sur la manière dont le SCC remplira son mandat. Il cerne les grands défis que le SCC devra relever afin de poursuivre sa bonne contribution à la protection de la sécurité publique. Il présente aussi d'importantes possibilités pour les citoyens de participer plus activement à la prestation des services correctionnels et de contribuer à la réinsertion des délinquants dans les collectivités où ils vivent et travaillent ensemble.

Au cours des trois prochaines années, le SCC se concentrera sur quatre champs d'intervention prioritaires. Nous en avons fait nos objectifs corporatifs, dont l'atteinte nous permettra de bien remplir notre mandat légal, de réaliser notre Mission, de faire avancer les priorités du gouvernement et de produire des résultats pour les Canadiens. Ainsi, nous nous efforcerons :

- D'optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants;
- D'accroître la santé et le mieux-être de chaque unité opérationnelle du SCC;
- De contribuer à la réduction du taux d'incarcération des délinquants et délinquantes autochtones;
- De renouveler la capacité de l'organisme.

Je tiens à souligner l'importante contribution de nos partenaires du système de justice pénale, de spécialistes, de bénévoles, de nos employés et de leurs représentants ainsi que de délinquants partout au Canada à la formulation de nos plans et de nos priorités. Grâce à cet apport collectif, nous avons pu cerner ce que l'avenir pourrait nous réserver et nous nous en inspirerons pour orienter le SCC dans la poursuite de sa contribution à la sécurité publique au Canada.

Lucie McClung
Commissaire du Service correctionnel du Canada

Management Representation / Déclaration de la direction
Report on Plans and Priorities 2002-2003 / Un Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003

I submit, for tabling in Parliament, the 2002-2003 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Correctional Service of Canada.

To the best of my knowledge (and subject to the qualifications below), the information:

Accurately portrays the Agency's mandate, plans, priorities, strategies and expected key results of the organization.

- Is consistent with Treasury Board policy and instructions and the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities*.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2002-2003 du Service correctionnel du Canada.

À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements :

Décrivent fidèlement les mandats, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.

- Sont conformes à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- Sont complets et exacts.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Name/Nom : _____ Date/Date : _____

SECTION II – RAISON D'ÊTRE

Notre rôle

- ❑ *Administrer les peines de deux ans et plus – tant pour les délinquants incarcérés que pour ceux en liberté sous condition.*
- ❑ *Préparer les détenu(e)s à la mise en liberté en toute sécurité.*
- ❑ *Surveiller et aider les délinquants en liberté sous condition.*

Nos installations

- ❑ *d'un océan à l'autre, ouverts à longueur d'année, 24 heures sur 24*
- ❑ *53 pénitenciers fédéraux*
- ❑ *17 centres correctionnels communautaires*
- ❑ *71 bureaux de libération conditionnelle*
- ❑ *Plus de 15 000 employés*

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du portefeuille du Solliciteur général. De concert avec ses partenaires du système de justice pénale, le SCC s'efforce d'assurer la sécurité publique des Canadiens. Il a pour tâches d'administrer les peines de deux ans ou plus imposées aux délinquants par les tribunaux, d'assurer la garde des femmes et des hommes ainsi condamnés et de surveiller ceux-ci quand ils sont remis en liberté sous condition. Le SCC aide activement les délinquants à réintégrer la société en toute sécurité et en tant que citoyens respectueux des lois par l'entremise de programmes correctionnels et de programmes communautaires.

Le SCC est présent dans toutes les régions du pays, tant dans les grands milieux urbains aux populations de plus en plus diverses, que dans les communautés inuits éloignées parsemées dans le Grand Nord. Le SCC a diverses installations, dont différents types de pénitenciers, des maisons de transition administrées par l'État, des pavillons de ressourcement, des bureaux de libération conditionnelle, des hôpitaux psychiatriques, des centres médicaux et des centres de soins palliatifs. En outre, le SCC contribue à l'exploitation par des organismes sans but lucratif de plus de 150 maisons de transition dans tout le pays. Toutes ces installations favorisent la réinsertion en toute sécurité des délinquants dans la collectivité. Elles sont ouvertes à longueur d'année, 24 heures sur 24. Le SCC a un effectif de plus de 15 000 employés et d'au-dessus de

10 000 bénévoles. En outre, le SCC a cinq unités de formation régionales, un centre d'apprentissage en gestion correctionnelle et un centre de recherche en toxicomanie.

Nos partenaires

La nature de plus en plus diversifiée et complexe du crime oblige le SCC à collaborer étroitement avec de nombreux partenaires afin de promouvoir la sécurité publique, y compris les services de police, les tribunaux, les responsables de la justice pénale et des services sociaux des provinces et des territoires, le secteur privé, des organisations non gouvernementales, des groupes de bénévoles communautaires et nos partenaires du portefeuille du Solliciteur général, dont la Commission nationale des libérations conditionnelles et le bureau de l'enquêteur correctionnel. Différents particuliers canadiens comptent également parmi nos partenaires essentiels.

Population de délinquants

- ❑ *Au Canada, le taux d'incarcération d'adultes se chiffre à 118 pour 100 000 habitants.*
- ❑ *Nettement inférieur à celui des États-Unis, ce taux est néanmoins plus élevé que celui de la plupart des pays occidentaux.*
- ❑ *On compte près de 13 000 détenus sous responsabilité fédérale.*
- ❑ *Près de 8 500 délinquants bénéficient d'une forme de liberté sous condition.*
- ❑ *17 pour 100 sont des Autochtones.*

En 2000, le taux d'incarcération au Canada était de 118 pour 100 000 habitants, par rapport à 123 pour 100 000 en 1999. Le taux d'incarcération est plus élevé que celui de la plupart des pays occidentaux, mais il est nettement inférieur à celui le plus élevé de l'Occident des États-Unis, où l'on incarcérait 699 personnes par tranche de 100 000 habitants en 2000. Au Canada, en 2000-2001, il y avait 12 794 détenus sous responsabilité fédérale, soit 9 pour 100 de moins qu'en 1996-1997. Par ailleurs, le SCC assure la surveillance d'environ 8 500 délinquants dans la collectivité.

Les Autochtones représentent environ 17 pour 100 de la population de délinquants sous responsabilité fédérale, mais seulement près de 3 pour 100 de la population canadienne. De plus, à 17,2 pour 100, la proportion de détenus autochtones est supérieure à celle des délinquants autochtones sous surveillance dans la collectivité, qui est de 10,7 pour 100.

Coûts

- **Budget annuel de 1,5 milliard \$**

- **Coût moyen pour un détenu :**
 - **établissement à sécurité maximale : 98 904 \$**
 - **établissement à sécurité moyenne : 63 931 \$**
 - **établissement à sécurité minimale : 57 912 \$**

- **Centre correctionnel communautaire : 33 800 \$**

- **Les coûts pour une détenue sont presque le double en raison du nombre restreint de femmes incarcérées : 132 475 \$**

Le gouvernement consacre 1,5 milliard de dollars aux services correctionnels fédéraux, soit moins de un pour cent de son budget. Il coûte en moyenne 71 125 \$ par année pour incarcérer un détenu dans un établissement fédéral (par rapport à 67 685 \$ en 1999-2000). Survenant malgré la baisse du nombre de délinquants, cette hausse est attribuable à la montée de certains coûts fixes, notamment causée par les coûts de l'énergie, les salaires. Le coût moyen en 2000-2001 pour incarcérer un seul détenu était de 70 183 \$ et, pour une seule détenue, de 132 475 \$. Il coûte plus cher d'offrir des services et des installations comparables et équitables aux femmes détenues en raison du nombre relativement faible de celles-ci : 375.

En outre, le SCC a un organisme de service spécial – CORCAN, qui a pour mandat d'offrir aux détenus sous responsabilité fédérale des possibilités d'emploi et des cours destinés à renforcer leur employabilité. CORCAN offre également des appuis aux délinquants libérés sous condition afin de les aider à trouver un emploi. Pour fonctionner, CORCAN bénéficie d'un fonds renouvelable et de revenus annuels d'environ 80 millions de dollars. Il emploie près de 5 000 détenus dans des entreprises produisant des biens et fournissant des services vendus au prix du marché, principalement à des clients du secteur public. CORCAN a des unités opérationnelles dans 25 collectivités partout au Canada, et il concourt au placement dans des emplois au secteur privé d'environ 1 000 délinquants libérés. L'organisme est devenu entièrement rentable et suit les principes comptables généralement reconnus. Par ailleurs, CORCAN contribue à l'œuvre d'autres composants du gouvernement fédéral, pour ce qui est notamment de remédier à l'itinérance, d'offrir des logements à prix abordable et de favoriser les entreprises autochtones.

Notre bilan – un parcours jalonné de succès

- ❑ En 2000-2001, le nombre de nouvelles condamnations de délinquants sous responsabilité fédérale en liberté sous condition correspondait à moins de la moitié de 1 pour 100 du nombre de condamnations d'adultes au Canada.
- ❑ En 2000-2001, presque tous les délinquants (98,8 pour 100) qui ont bénéficié de plus de 42 000 permissions de sortir ont effectué ces sorties sans incident. La durée des sorties variait en moyenne de quelques heures à 60 jours.
- ❑ De 1994-1995 à 1999-2000, le taux d'infractions accompagnées de violence pour 1 000 délinquants sous la surveillance du SCC dans la collectivité a diminué d'environ 35 pour 100, passant de 40 à 26.

Notre mandat

Aux termes de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et suivant l'orientation que lui impriment sa Mission et ses valeurs fondamentales, le SCC est chargé de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité :

- ❑ En assurant l'exécution des peines imposées par les tribunaux au moyen de mesures de garde et de surveillance sûres, sécuritaires et humaines.
- ❑ En contribuant à la réadaptation et à la réinsertion sociale des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois, au moyen de programmes offerts dans les pénitenciers et les collectivités.

Notre Mission

Le SCC, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Nos valeurs fondamentales

Valeur fondamentale 1

Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.

Valeur fondamentale 2

Nous reconnaissons que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois.

Valeur fondamentale 3

Nous estimons que le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale dans la réalisation de ses objectifs, et nous croyons que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de sa Mission.

Valeur fondamentale 4

Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission.

Valeur fondamentale 5

Rendant compte au solliciteur général, nous croyons en une gestion du Service caractérisée par une attitude ouverte et intègre.

Notre milieu en constante évolution

Des vecteurs de changements et de défis sont à l'œuvre dans tous nos organismes. Ils se présentent sous diverses formes et sur différents fronts : la mondialisation, la sécurité de la planète, la technologie et l'innovation, la démographie, les soins de santé et la variation de l'opinion publique, pour ce qui est des attentes des citoyens en général et du rôle des institutions publiques en particulier. Tous les Canadiens en ressentiront les effets, et ces changements auront une incidence considérable sur notre système de justice pénale et sur notre SCC. Au fur et à mesure que nous tenterons de comprendre ces changements et de créer des possibilités de relever les défis qu'ils entraînent, nous serons amenés à adopter de nouvelles façons de faire afin que le SCC puisse continuer de bien contribuer à la sécurité publique et de produire des résultats pour les Canadiens.

- Mondialisation – Dans la nouvelle économie mondiale, les frontières nationales ont de moins en moins leur raison d'être.
- Sécurité planétaire – Le 11 septembre 2001, le terrorisme international a frappé tout près de chez nous. Et nous avons pris conscience de la capacité d'action des organisations criminelles.
- Technologie – La révolution de la science et de la technologie donne lieu à de nombreuses percées.
- Démographie – Notre population se diversifie de plus en plus sur les plans culturel et ethnique.
- Soins de santé – À mesure que la population canadienne vieillira et que nous vivrons plus longtemps, nous aurons besoin de soins accrus de différents types.
- Opinions publiques à l'égard du gouvernement – De plus en plus, les citoyens demandent d'avoir un mot à dire sur l'élaboration des lois.

Questions stratégiques pour le SCC

Il ressort de notre survol des vecteurs de changements à l'œuvre dans la société que le SCC devra relever d'importants défis dans les trois années à venir et au-delà. Fonder sur notre expérience et nos recherches et après avoir consulté nos employés, leurs représentants, nos partenaires et des spécialistes de la justice pénale, nous avons regroupé ces défis sous quatre rubriques, ou questions stratégiques, auxquelles la société, le système de justice pénale et le Service correctionnel devront sans doute faire face à court terme.

Opinion publique et mobilisation des citoyens

Des sondages indiquent que les Canadiens sont favorables à l'adoption de solutions de rechange à l'incarcération pour les délinquants qui n'ont pas commis d'infractions accompagnées de violence. Par contre, on assiste au durcissement de l'opinion publique à l'égard des délinquants qui commettent des crimes violents, et certains Canadiens réclament pour eux des mesures plus sévères. Dans certains secteurs de la société, on croit aussi que le système de justice pénale est trop indulgent à l'égard des criminels. Cependant, quand on leur rappelle que la plupart des délinquants reviendront un jour dans la société, les gens changent d'avis et se disent favorables aux programmes de réinsertion sociale. Devant ces opinions publiques apparemment contradictoires, il semble évident que les citoyens et les collectivités doivent participer plus activement à la préparation à la libération du délinquant. Nous ne devons pas hésiter au SCC à clamer haut et fort nos résultats, pour ce qui est de réinsérer la grande majorité des délinquants en toute sécurité dans la société canadienne. Il nous est essentiel de rassurer le public et de lui faire voir que nous avons les capacités et les compétences requises pour répondre à ses préoccupations tout à fait justes en matière de sécurité. Il nous est important aussi de nous attacher à faire de la liaison avec les citoyens et les collectivités un élément clé des services offerts par le SCC.

Évolution du profil du délinquant

Le profil démographique du Canada est en constante évolution; celui de la population de délinquants aussi. Le nombre de délinquantes (incarcérées et dans la collectivité) a presque doublé, passant de plus de 480 en 1995 à plus de 920 en 2001. Le nombre de détenus confirmés atteints du VIH/sida s'est accru, passant de 14 en 1989 à 217 en 2000. La diversité culturelle de la population carcérale augmente aussi : les membres de minorités constituant 29 pour 100 du total (5 pour 100 de plus qu'en 2000-2001). Le nombre de crimes accompagnés de violence a baissé entre 1992 et 1999, pour connaître une légère hausse en 2000. La présence accrue du crime organisé et des gangs dans les prisons suscite des inquiétudes. Ces tendances laissent entrevoir un avenir où les prisons accueilleront plus de délinquants violents, de représentants d'organisations criminelles et de membres de gangs purgeant de plus longues peines. La proportion de détenus atteints de maladies infectieuses et mentales sera aussi plus élevée que

dans la population générale. Par conséquent, pour renoncer à leurs comportements criminels et accroître leurs chances de réintégrer la collectivité comme citoyens respectueux des lois, les délinquants devront bénéficier de programmes et de services correctionnels sans cesse plus complexes et mieux ciblés.

Incarcération élevée d'Autochtones

Les délinquants autochtones représentent environ 17 pour 100 de la population carcérale actuelle. Si nous n'intervenons pas pour renverser la tendance, cette proportion est appelée à croître en raison de l'explosion démographique actuelle chez les Autochtones du Canada. Les jeunes détenus autochtones sous responsabilité fédérale sont de plus en plus nombreux à être membres de gangs. Le taux d'incarcération des adultes autochtones est plus de six fois supérieur à la moyenne nationale. Dans chaque cas, il est plus probable qu'un détenu autochtone soit incarcéré qu'en liberté surveillée sous condition. Au cours des deux dernières années, à 78 pour 100, le taux de réussite de la semi-liberté chez les délinquants autochtones était inférieur au même taux chez les délinquants non autochtones, qui était de 82 pour 100. Le SCC doit donc continuer de concevoir des programmes et d'autres activités qui tiennent mieux compte des cultures et des besoins des délinquants autochtones en vue de réduire les taux d'incarcération et le nombre de nouvelles infractions chez les membres des Premières nations, les Métis, les Inuits et les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves. À cette fin, il sera essentiel pour le SCC de collaborer étroitement avec les délinquants autochtones et les dirigeants de leurs collectivités afin de définir et d'offrir les programmes et les services qui remplissent le mieux ces objectifs. Il s'agira entre autres de voir comment répondre aux besoins des délinquants autochtones vivant en milieu urbain qui choisissent de ne pas bénéficier des méthodes de guérison traditionnelles.

Préparer l'avenir

Pour se préparer à relever ces défis et à poursuivre ses objectifs corporatifs, le SCC devra nécessairement examiner de façon très sérieuse des moyens de renouveler l'organisme et de renforcer ses capacités. En d'autres termes, le SCC devra s'assurer de rester à la hauteur des attentes des Canadiens et de continuer de leur donner les résultats voulus.

À ce chapitre, l'un des principaux défis à relever concerne nos gens, l'effectif de l'organisme. Le SCC, comme toute la fonction publique, connaîtra bientôt une importante pénurie de ressources humaines. D'ici cinq ou sept ans, plus de 7 000 employés seront admissibles à la retraite, soit près de la moitié de l'effectif actuel. Il ne sera pas facile de remplacer ces gens. Nous devons attirer des candidats motivés qui ont les compétences et les valeurs requises pour être des professionnels des services correctionnels, et qui sont représentatifs de la diversité de la population canadienne et des délinquants dont nous assurons la garde. Cela correspond à l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône de janvier 2001 de se mettre « à la recherche de jeunes, hommes et femmes, qui se distinguent déjà par leur talent et leur

dynamisme et qui sont prêts à relever le défi de servir leur pays au sein de la fonction publique fédérale ». Le SCC devra consacrer les ressources nécessaires afin d'instaurer une culture d'apprentissage et de perfectionnement au sein de l'organisme, où chaque employé correctionnel aura accès à l'information nécessaire pour assumer ses fonctions avec efficacité.

Pour renforcer les capacités de l'organisme, il faudra notamment investir dans le renouvellement et l'actualisation de l'infrastructure du SCC. À l'heure actuelle, nous examinons tous les éléments de cette infrastructure : les immobilisations, les plans, les programmes, les politiques, les moyens techniques, nos cadres de gestion et nos ressources humaines.

Le SCC participe activement à l'Initiative d'intégration de l'information de la justice et à la création du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique. Dans le cadre de ce projet, le SCC mettra à niveau le Système de gestion des délinquants. Pour ce faire, il devra notamment s'entendre sur les données et les normes techniques pour faciliter l'échange d'information et contribuer au cadre stratégique. À la fin du projet quadriennal, 4 000 nouveaux utilisateurs seront branchés, dont 2 000 de l'extérieur.

Le Gouvernement en direct est une autre initiative visant à mettre à jour l'infrastructure du SCC, à assurer la connectivité des Canadiens et à améliorer notre prestation collective de services généraux. Le portefeuille du Solliciteur général a été désigné au nombre des ministères clés dans le cadre de ce projet.

En préparant l'avenir, le SCC doit relever les défis auxquels il doit faire face, tout en respectant l'orientation que lui imprime la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Cette loi a fait l'objet d'un examen détaillé qui a abouti à la présentation du rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne à la Chambre des communes en mai 2000. Les recommandations contenues dans ce rapport et la réponse du gouvernement contribuent au renouvellement continu du système correctionnel et du régime de mise en liberté sous condition. Les changements proposés aux dispositions législatives aideront à améliorer l'efficacité et l'efficience du système de justice pénale.

Notre engagement

Dans le discours du Trône de janvier 2001, le gouvernement a établi un programme d'action pour faire entrer le Canada d'un pas résolu dans le nouveau siècle. Pour contribuer à la réalisation des engagements pris en ce sens, le SCC est prêt à assumer sa part des responsabilités et, en collaboration avec d'autres composants du système de justice pénale et les Canadiens, à diriger les efforts déployés pour atteindre les objectifs fixés. Notre résolution à cet égard trouve son expression concrète dans les engagements suivants.

Nous allons contribuer à bâtir des collectivités fortes et sûres :

- ❑ En continuant de perfectionner les programmes correctionnels afin d'amener les délinquants à réduire le risque qu'ils présentent et à accroître leur potentiel de vivre en tant que citoyens respectueux des lois;
- ❑ En collaborant avec les responsables des services correctionnels au Canada afin de formuler un programme d'action intégré en matière de services correctionnels et afin de mettre au point un système parfaitement uni et interrelié pour renforcer la sécurité publique et mieux servir les Canadiens;
- ❑ En accroissant l'intervention de nos 10 000 bénévoles, en élargissant nos partenariats et en faisant participer davantage des membres de collectivités partout au pays à la formulation des politiques et au renforcement du potentiel des délinquants de réintégrer la société en toute sécurité;
- ❑ En faisant profiter des collectivités de notre savoir et de nos compétences afin de les aider à mieux régler les conflits, prévenir le crime et contrer l'abus de la drogue;
- ❑ En renforçant notre réseau du renseignement de sécurité et nos pratiques de mise en commun de l'information afin de continuer d'empêcher les membres et les associés d'organisations criminelles de poursuivre leurs activités en prison ou d'étendre leur emprise sur la collectivité;
- ❑ En renforçant notre stratégie antidrogue afin de retirer au crime organisé l'une des principales sources de son pouvoir en formulant des stratégies pour réduire non seulement l'offre, mais aussi la demande de drogues, au moyen de programmes de prévention et de traitement de la toxicomanie;
- ❑ En faisant preuve de leadership en travaillant avec nos partenaires et des collectivités afin de réduire le taux d'incarcération des Autochtones;
- ❑ En transmettant notre savoir et nos compétences au pays et ailleurs pour contribuer aux efforts de maintien de la paix et d'édification des nations déployées par le Canada;
- ❑ En favorisant une culture de l'apprentissage et du perfectionnement, où les employés du SCC ont accès aux connaissances nécessaires à leurs emplois.

Nous allons façonner un service correctionnel à l'image du 21^e siècle :

- ❑ En recrutant, en formant et en maintenant en poste des employés diversifiés qui se distinguent par leur excellence et qui ont les compétences et les valeurs nécessaires dans notre société et notre économie du savoir;
- ❑ En tirant profit des innovations et des percées technologiques (par exemple, prestation électronique de services, technologies de sécurité publique).

SECTION III – RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS CORPORATIFS

Le SCC fait état de ses plans et de ses priorités pour la période de 2002 à 2005 en fonction de quatre résultats stratégiques, soit les résultats que le SCC doit produire pour les Canadiens en conformité avec son cadre législatif, son mandat, sa vision et ses actions. Les résultats stratégiques ont été étroitement alignés sur les quatre secteurs d'activité du SCC : la prise en charge, la garde, la réinsertion sociale et les services corporatifs. Le tableau des résultats stratégiques est fondé sur la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR). Tel que mentionné dans la section précédente, le SCC a défini quatre champs d'intervention prioritaires; ce sont nos objectifs corporatifs pour la période de 2002 à 2005.

Le tableau qui suit précise les liens qui unissent les résultats stratégiques et les objectifs corporatifs.

Secteurs d'activité	RÉSULTATS STRATÉGIQUES Fournir aux Canadiens :	Objectifs corporatifs
1. <i>Prise en charge</i>	Environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel ainsi que pour le grand public.	<i>Accroître la santé et le mieux-être de chaque unité opérationnelle du Service correctionnel du Canada.</i>
2. <i>Garde</i>	Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins contraignantes possibles.	<i>Optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants. Renouveler la capacité de l'organisme.</i>
3. <i>Réinsertion sociale</i>	Réinsertion sociale des délinquants efficace et en toute sécurité.	<i>Optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants. Contribuer à la réduction du taux d'incarcération des délinquants et délinquantes autochtones.</i>
4. <i>Services corporatifs</i>	Services de gestion corporative qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion des délinquants, et les partenariats favorisent la réalisation de notre mandat et de notre Mission.	<i>Renouveler la capacité de l'organisme.</i>

Résultat stratégique 1 – « Environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel ainsi que pour le grand public »

Le SCC assure aux Canadiens des bienfaits durables à long terme en continuant d'accorder l'importance à la protection de la santé, de la sécurité et de la sûreté des personnes qui vivent dans les milieux correctionnels, qui y travaillent ou qui s'y rendent en tant que visiteurs.

Le SCC s'efforcera de réaliser ce résultat stratégique en mettant l'accent sur l'objectif corporatif suivant : « *Accroître la santé et le mieux-être de chaque unité opérationnelle du Service correctionnel du Canada* ».

Le SCC s'efforcera de protéger la santé, la sécurité et la sûreté des membres du personnel et des délinquants au sein du milieu correctionnel à l'administration centrale (AC), aux administrations régionales, dans les établissements correctionnels et dans les bureaux de libération conditionnelle. Nous y parviendrons en travaillant avec les gestionnaires, les représentants de nos employés et nos partenaires. Nous respecterons les différences entre les hommes, les femmes et les cultures. Nous appliquerons une approche équilibrée en matière de contrôle et de traitement afin de réduire les méfaits de la toxicomanie. Nous chercherons à travailler avec Santé Canada, le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies et d'autres partenaires; la mobilisation des citoyens étant essentielle à la poursuite de tous ces objectifs prioritaires.

Les facteurs et les motifs à l'origine de cette priorité sont exposés plus haut. Voir les pages 6 à 14.

En outre, le SCC continuera de tâcher d'offrir un milieu sain et sûr à tous ceux qui vivent et qui travaillent au sein du milieu correctionnel, ainsi qu'au grand public.

Le SCC consacrera 183,7 millions de dollars des dépenses prévues à la réalisation de ce résultat stratégique.

Pour l'évaluation du rendement, le SCC propose les indicateurs suivants :

- Le nombre d'agressions, de blessures et de décès de délinquants
- Le nombre de personnes atteintes de maladies infectieuses
- Le nombre de blessures et de maladies liées au milieu de travail
- Le nombre de renvois au Programme d'aide aux employés

En 2002-2003, le SCC s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- ❑ Appliquer des stratégies et des outils qui permettront de réduire les conflits dans les milieux opérationnels.
- ❑ Renforcer les initiatives qui contribuent à réduire l'incidence des dépendances et les conséquences de l'usage des drogues, comme les maladies transmissibles, et qui appuient la Stratégie canadienne antidrogue.
- ❑ Améliorer les politiques, les outils et les stratégies visant à mieux faire comprendre les différences entre les hommes et les femmes et la diversité ethnoculturelle dans tous les secteurs du SCC.
- ❑ Créer des unités de soutien intensif dans tous les pénitenciers.
- ❑ Mettre en œuvre un modèle d'évaluation de la menace et du risque dans les établissements qui permettra d'améliorer la situation et de prévenir les incidents majeurs qui surviennent en milieu carcéral.
- ❑ Améliorer notre réseau de renseignements de sécurité et nos méthodes d'échange d'informations pour continuer d'empêcher des membres et des complices d'organisations criminelles de s'adonner à leurs activités en milieu carcéral.

En 2003-2004, le Service correctionnel du Canada s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- ❑ Tâcher de prévenir les conflits dans les milieux opérationnels.
- ❑ Évaluer et mettre au point le modèle d'évaluation de la menace et du risque dans les établissements qui permet d'améliorer la situation et de prévenir les incidents majeurs qui surviennent en milieu carcéral.
- ❑ Élargir notre réseau de renseignements de sécurité et nos méthodes d'échange d'informations pour continuer d'empêcher des membres et des complices d'organisations criminelles de s'adonner à leurs activités en milieu carcéral.

En 2004-2005, le Service correctionnel du Canada s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- ❑ Évaluer les mesures renforcées prises afin de réduire l'incidence des dépendances et les conséquences de l'usage des drogues, comme les maladies transmissibles, et qui appuient la Stratégie canadienne antidrogue.
- ❑ Évaluer les unités de soutien intensif et réviser les normes et les paramètres de base en conséquence.

- ❑ Incorporer le modèle d'évaluation de la menace et du risque dans les établissements au système de production de rapports de l'organisme.
- ❑ Évaluer l'efficacité des politiques, des outils et des stratégies d'exécution destinés à sensibiliser tous les intervenants du SCC aux différences entre les hommes, les femmes et les cultures.
- ❑ Évaluer l'efficacité de notre réseau de renseignements de sécurité et de nos méthodes d'échange d'informations pour continuer d'empêcher des membres et des complices d'organisations criminelles de s'adonner à leurs activités en milieu carcéral.

Résultat stratégique 2 – « Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins contraignantes possibles »

Le Service correctionnel du Canada assure aux Canadiens des bienfaits durables à long terme en continuant de veiller à bien préparer les délinquants à réintégrer la société en toute sécurité au moment voulu et en les aidant à renforcer leur potentiel de réussir dans la collectivité.

Le SCC s'efforcera de réaliser ce résultat stratégique en mettant l'accent sur les deux objectifs corporatifs suivants : « *Optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants* » et « *Renouveler la capacité de l'organisme* ».

Le SCC continuera de veiller à bien préparer les délinquants à la remise en liberté en toute sécurité au moment voulu et à rehausser leurs possibilités de réussir dans la collectivité. Nos politiques, nos programmes et nos services seront conçus en fonction des besoins particuliers des hommes et des femmes et de manière à respecter la diversité de nos délinquants et des collectivités dont ils sont issus. Pour formuler nos politiques et nos pratiques, nous consulterons des citoyens et nos partenaires au Canada et ailleurs. Nous inciterons les citoyens à contribuer davantage aux efforts que nous déployons afin de renforcer la sécurité publique. Nous tiendrons nos employés, leurs représentants et le public au fait de l'évolution du système correctionnel, de ses engagements et de ses résultats.

Le SCC prendra des mesures pour mieux répondre aux risques et aux besoins de plus en plus diversifiés qu'entraîne l'évolution du profil des délinquants. Pour ce faire, dans les établissements, nous mettrons en place des « régimes opérationnels », soit des milieux structurés où il s'agit avant tout de modifier et d'améliorer le comportement et les attitudes des délinquants.

Ainsi, les délinquants qui présentent un degré de risque et des besoins semblables pourront habiter dans un milieu conçu expressément en fonction de leur criminalité, où ils bénéficieront de programmes et de services adaptés aux capacités et à la façon d'apprendre de chacun.

Pour nous aider à ce chapitre, nous ferons appel à Santé Canada, au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, au bureau de l'enquêteur correctionnel, à nos partenaires du système de justice pénale, à des organismes non gouvernementaux, aux citoyens et à d'autres intervenants. Les avis d'instances fédérales et territoriales sur les services correctionnels nous seront d'une grande valeur, et nous mènerons de vastes consultations.

Les facteurs et les motifs à l'origine de cette priorité sont exposés plus haut. Voir les pages 6 à 14.

Outre ces priorités, le SCC continuera de s'efforcer d'assurer un logement et une gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins contraignantes possibles, comme le prévoit la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*.

Le SCC consacrera 665,2 millions de dollars des dépenses prévues à la réalisation de ce résultat stratégique.

Les mesures prévues par le SCC pour « *Renouveler la capacité de l'organisme* » et la liste des partenaires qui nous aideront à les mettre en œuvre se trouvent à la page 24.

Pour évaluer le rendement, le SCC propose les indicateurs suivants, qui se rapportent aux deux objectifs corporatifs visés afin de produire le résultat stratégique d'assurer un logement et une gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins contraignantes possibles.

« Optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants » :

- ❑ La proportion des délinquants sous responsabilité fédérale qui sont réincarcérés dans un établissement correctionnel au Canada dans les deux ans qui suivent la date d'expiration du mandat
- ❑ La proportion des délinquants qui se rendent à la date d'expiration du mandat sans commettre une nouvelle infraction
- ❑ La qualité de la gestion des cas tout au long du processus de réinsertion sociale

« Renouveler la capacité de l'organisme » :

- L'amélioration de l'atteinte des résultats fixés pour l'organisme
- La conformité aux politiques, aux règlements et aux lois
- La modification du profil du personnel pour respecter les exigences en cours (objectifs de l'équité en matière d'emploi, profil de l'âge de l'effectif, etc.)

À la page 24, le SCC prévoit des activités pour produire ce résultat stratégique tout en visant l'atteinte de l'objectif corporatif de « *Renouveler la capacité de l'organisme* ».

Le SCC tient à mener les activités suivantes pour produire le résultat stratégique visé tout en poursuivant l'atteinte de l'objectif corporatif d'*optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants* ».

En 2002-2003, le Service correctionnel du Canada s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- Accomplir les premières étapes d'un plan de gestion et de logement des délinquantes dans la région du Pacifique.
- Par étapes successives, mettre en place des régimes opérationnels distincts qui intégreront et cibleront les interventions auprès des détenus et qui inciteront davantage les détenus à changer.
- Se fonder sur l'examen de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* afin de trouver des façons possibles d'améliorer les méthodes actuellement employées pour préparer les délinquants à la mise en liberté et soutenir ceux-ci dans la collectivité.
- Lancer des stratégies d'alphabétisation et d'emploi permettant d'améliorer l'employabilité des délinquants après leur mise en liberté.
- Envisager des stratégies de collaboration avec d'autres ministères et d'autres administrations qui permettraient d'accroître le potentiel des délinquants de réintégrer la société en toute sécurité.
- Lancer des stratégies novatrices en vue d'accroître les réseaux de soutien dans la collectivité pour les délinquants, y compris une stratégie de liaison avec la collectivité.
- Assurer la viabilité à long terme des appuis offerts aux délinquants qui retournent dans la collectivité, y compris les centres résidentiels communautaires.

- ❑ Transmettre notre savoir et nos connaissances spécialisées afin de renforcer la sécurité publique au pays et ailleurs.

En 2003-2004, le Service correctionnel du Canada s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- ❑ Évaluer la mise à l'essai des régimes opérationnels, puis les modifier en conséquence et élargir leur mise en œuvre.
- ❑ Renforcer les partenariats communautaires afin de multiplier les possibilités d'emploi des délinquants.
- ❑ Mettre en œuvre les phases suivantes de la stratégie choisie pour la gestion des délinquantes dans la région du Pacifique.
- ❑ Participer à la mise en œuvre de stratégies de formulation de politiques et de collaboration avec d'autres ministères et administrations qui aideront les délinquants et renforceront la sécurité publique.
- ❑ Surveiller et évaluer la stratégie nationale de liaison avec les collectivités qui encouragera les Canadiens à participer aux services correctionnels.

En 2004-2005, le Service correctionnel du Canada s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- ❑ Assurer la mise en œuvre complète des régimes opérationnels à l'échelle nationale.
- ❑ Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie choisie pour la gestion des délinquantes dans la région du Pacifique.
- ❑ Renforcer les stratégies axées sur la collaboration qui appuieront les délinquants et qui, par conséquent, amélioreront la sécurité publique.
- ❑ Modifier la stratégie nationale de liaison avec les collectivités en fonction des conclusions de l'évaluation.

Résultat stratégique 3 – « Réinsertion sociale des délinquants efficace et en toute sécurité »

Le SCC assure aux Canadiens des bienfaits durables à long terme en continuant de veiller à bien préparer les délinquants à réintégrer la société en toute sécurité au moment voulu et en les aidant à renforcer leur potentiel de réussir dans la collectivité.

Le SCC s'efforcera de réaliser ce résultat stratégique en mettant l'accent sur deux de ses quatre objectifs corporatifs, à savoir : « *Optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants* » et « *Contribuer à la réduction du taux d'incarcération des délinquants et délinquantes autochtones* ».

Le SCC travaillera avec les Autochtones, ses partenaires et la collectivité pour faire progresser l'objectif du gouvernement visant à réduire le taux d'incarcération chez les membres des Premières nations, les Métis, les Inuits et les membres des collectivités situées à l'extérieur des réserves au cours de la prochaine génération. Cet engagement a été clairement énoncé dans le discours du Trône de janvier 2001. Nous ferons preuve de leadership en partageant nos connaissances et notre expertise en vue de contribuer à la prévention du crime. Nous adopterons des stratégies particulières et nous mettrons en œuvre des initiatives avec nos partenaires pour réduire le nombre de délinquants autochtones qui récidivent et qui sont réincarcérés. Nous travaillerons aussi avec les peuples autochtones pour veiller à ce que des programmes continuent d'être offerts aux Autochtones dans les établissements et dans la collectivité.

Pour nous aider à atteindre l'objectif corporatif de « *Contribuer à la réduction du taux d'incarcération des délinquants et délinquantes autochtones* », nous ferons appel à nos partenaires qui comprennent les autres organismes du portefeuille du Solliciteur général, d'autres ministères et tout le système de justice pénale. En outre, il nous sera essentiel de consulter des représentants des Premières nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones vivant à l'extérieur des réserves, ainsi que des organismes non gouvernementaux et nos collègues des provinces et des territoires. D'importance vitale aussi sera la mobilisation du grand public.

Les facteurs et les motifs à l'origine de ces priorités sont exposés plus haut. Voir les pages 6 à 14.

Outre ces priorités, le SCC continuera de tâcher d'offrir un milieu sain et sûr à tous ceux qui vivent et travaillent dans le système correctionnel, ainsi qu'au grand public. Il s'attachera aussi à continuer de dispenser aux délinquants des programmes qui leur permettent de devenir des citoyens productifs et respectueux des lois quand ils réintègrent la collectivité.

Le SCC énonce les mesures qu'il prendra à l'égard de l'objectif d'« *Optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants* » à la page 18.

Le SCC consacrera 468,4 millions de dollars des dépenses prévues à l'atteinte de ce résultat stratégique.

Pour évaluer le rendement à l'égard des deux objectifs corporatifs qui appuient le résultat stratégique visé, le SCC propose les indicateurs suivants :

« Optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants » :

- ❑ La proportion des délinquants sous responsabilité fédérale qui sont réincarcérés dans un établissement correctionnel au Canada dans les deux ans qui suivent la date d'expiration du mandat
- ❑ La proportion des délinquants qui se rendent à la date d'expiration du mandat sans commettre une nouvelle infraction et faire l'objet d'une révocation
- ❑ La qualité de la gestion des cas tout au long du processus de réinsertion sociale

« Contribuer à la réduction de taux d'incarcération des délinquants et délinquantes autochtones » :

- ❑ Des efforts démontrés déployés avec les partenaires du système de justice pénale afin d'accroître le potentiel de mise en liberté des délinquants et de renforcer les appuis offerts à ceux-ci
- ❑ La proportion des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale en liberté sous condition
- ❑ La proportion des délinquants autochtones qui sont réincarcérés dans un établissement correctionnel au Canada dans les deux ans qui suivent la date d'expiration du mandat

En 2002-2003, le Service correctionnel du Canada s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- ❑ Mettre en œuvre d'autres stratégies adoptées avec les collectivités autochtones, les ministères fédéraux et les instances des provinces et des territoires afin de réduire les taux d'incarcération des Autochtones.
- ❑ Évaluer l'ensemble des mesures prises jusqu'ici afin de répondre aux besoins des délinquants autochtones.
- ❑ Mettre en place d'autres stratégies (infrastructure, c.-à-d. le logement, les ressources communautaires, les programmes, etc.) pour composer avec la croissance du nombre de délinquants autochtones (traditionnels et non traditionnels).

- À la lumière de la récente restructuration provinciale, évaluer le plan de la région du Pacifique visant le logement et la gestion des délinquantes.

En 2003-2004, le Service correctionnel du Canada s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- Évaluer les stratégies adoptées avec les collectivités autochtones, les ministères fédéraux et les instances des provinces et des territoires afin de réduire les taux d'incarcération des Autochtones.
- Rajuster, le cas échéant, l'ensemble des mesures prises jusqu'ici afin de répondre aux besoins des délinquants autochtones.

En 2004-2005, le Service correctionnel du Canada s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- Évaluer les stratégies adoptées avec les collectivités autochtones, les ministères fédéraux et les instances des provinces et des territoires afin de réduire les taux d'incarcération des Autochtones.
- Suivre les mesures prises jusqu'ici pour s'assurer qu'elles continuent de répondre aux besoins des délinquants autochtones, compte tenu des questions pressantes.

Résultat stratégique 4 – « Services de gestion corporative qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion des délinquants, et les partenariats favorisent la réalisation de notre mandat et de notre Mission »

Le SCC assure aux Canadiens des bienfaits durables à long terme en continuant de veiller à offrir des services publics exacts et intégrés au moment opportun, conformément aux attentes et aux avis des Canadiens.

Le SCC s'efforcera de réaliser ce résultat stratégique en mettant l'accent sur l'objectif corporatif suivant : « *Renouveler la capacité de l'organisme* ».

Nous continuerons de bâtir une organisation de la fonction publique qui tient compte des idées des Canadiens et qui répond à leurs attentes. Nous y parviendrons en investissant dans tous les aspects de notre infrastructure et en assurant leur renouvellement de nos gens, de notre technologie et de nos méthodes. Le SCC travaillera activement à recruter, à former et à maintenir en poste un effectif qui reflète la diversité canadienne et qui possède les valeurs, les

compétences et la motivation nécessaires pour continuer d'apporter une contribution importante à la sécurité publique. Le SCC poursuivra sa collaboration avec d'autres ministères et d'autres administrations, des organisations communautaires, des ONG et les représentants de ses employés pour s'acquitter de ses responsabilités prévues dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*.

Le SCC fera aussi sa part pour réaliser les engagements énoncés dans le *Huitième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada* (par le greffier du Conseil privé, M. Mel Cappe). Le SCC veillera :

- ❑ à devenir une organisation moderne, axée sur les gens, qui répond aux attentes des Canadiennes et des Canadiens dans une société et une économie du savoir;
- ❑ à se distinguer par l'excellence de ses services;
- ❑ à être novateur, avant-gardiste et représentatif de la diversité canadienne;
- ❑ à posséder les compétences requises dans une société et une économie du savoir;
- ❑ à tirer pleinement profit de la technologie.

Ces valeurs orienteront toutes nos stratégies et politiques et seront la base sur laquelle reposeront nos objectifs corporatifs.

Pour nous aider à ce chapitre, nous ferons appel à des représentants du Conseil du Trésor, de la Commission de la fonction publique, du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, de Santé Canada, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, ainsi qu'à nos partenaires du portefeuille du Solliciteur général et de tout le système de justice pénale.

Les facteurs et les motifs à l'origine de cette priorité sont exposés plus haut. Voir les pages 6 à 14.

Outre ces efforts, le SCC tâchera de continuer d'assurer des services de gestion corporative qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion des délinquants, dans les établissements et dans la collectivité.

Le SCC consacrera 193,2 millions de dollars des dépenses prévues à la réalisation du résultat stratégique visé.

Pour évaluer le rendement, le SCC propose les indicateurs suivants :

- ❑ L'amélioration de l'atteinte des résultats fixés pour l'organisme
- ❑ La conformité aux politiques, aux règlements et aux lois

- ❑ La modification du profil du personnel pour respecter les exigences en cours (objectifs d'équité en matière d'emploi, profil de l'âge de l'effectif, etc.)

En 2002-2003, le Service correctionnel du Canada s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- ❑ Lancer des approches et des stratégies nouvelles en vue de créer un effectif qui possède les compétences, les valeurs et l'éthique nécessaires pour continuer de réaliser le mandat et la Mission du SCC.
- ❑ Accroître l'utilisation de moyens technologiques qui permettront au personnel d'optimiser son rendement.
- ❑ Examiner tous les aspects de l'infrastructure du SCC pour veiller à ce que l'organisation continue d'être viable.
- ❑ Concevoir une approche axée sur la gestion du savoir afin de simplifier les politiques et de faire en sorte que le personnel puisse y avoir accès plus facilement pour l'aider dans ses décisions quotidiennes.

En 2003-2004, le Service correctionnel du Canada s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- ❑ Mettre en œuvre des approches et des stratégies additionnelles en vue de créer un effectif qui possède les compétences, les valeurs et l'éthique nécessaires pour continuer de réaliser le mandat et la Mission du SCC.
- ❑ Élaborer des stratégies en fonction de l'examen de tous les aspects de l'infrastructure du SCC pour veiller à ce que l'organisation continue d'être viable.
- ❑ Poursuivre la mise en œuvre d'une approche axée sur la gestion du savoir afin de simplifier les politiques et de faire en sorte que le personnel puisse y avoir accès plus facilement pour l'aider dans ses décisions quotidiennes.

En 2004-2005, le Service correctionnel du Canada s'efforcera de produire les résultats suivants en vue d'atteindre l'objectif corporatif :

- ❑ Évaluer les approches et les stratégies nouvelles visant à créer un effectif qui possède les compétences, les valeurs et l'éthique nécessaires pour continuer de réaliser le mandat et la Mission du SCC.
- ❑ Mettre en œuvre des stratégies en fonction de l'examen de tous les aspects de l'infrastructure du SCC pour veiller à ce que l'organisation continue d'être viable.

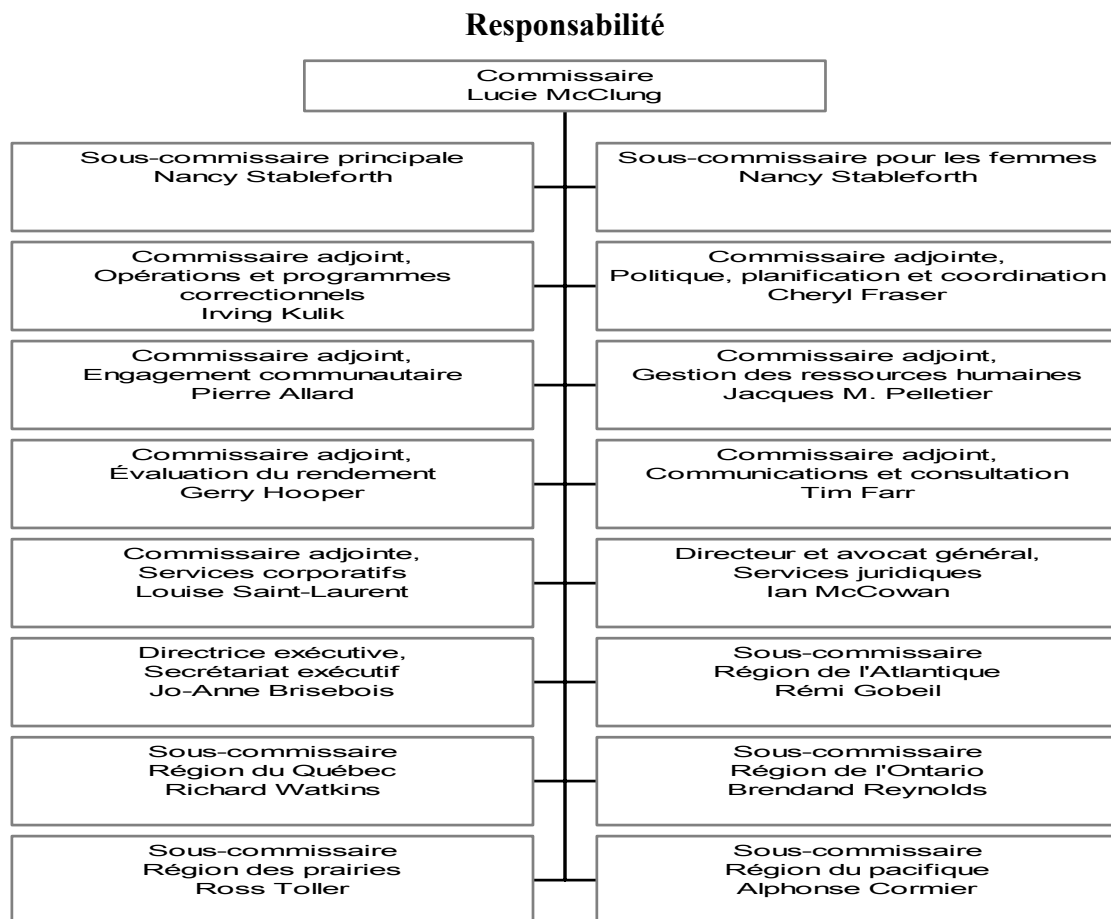
SECTION IV – ORGANISATION

Le SCC, un organisme du portefeuille du Solliciteur général, est responsable de l'administration des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus.

Afin d'administrer environ 23 000 délinquants sous responsabilité fédérale, dont quelque 13 000 incarcérés, le SCC gère actuellement 53 pénitenciers, 17 centres correctionnels communautaires pour délinquants en liberté sous condition et 71 bureaux de libération conditionnelle.

En plus des établissements fédéraux dont il a la charge, le SCC gère un large éventail d'accords d'échange de services avec les services correctionnels provinciaux et les collectivités autochtones afin de fournir des services et des programmes correctionnels aux délinquants sous responsabilité fédérale.

Le SCC a un effectif de plus de 15 000 employés et d'au-dessus de 10 000 bénévoles. En outre, le SCC a cinq collèges de formation régionaux, un centre d'apprentissage en gestion correctionnelle et un centre de recherche en toxicomanie.



Rapports sur le plan des ressources entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Résultats stratégiques				(en millions de \$) Total
	Environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel ainsi que pour le grand public	Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins contraignantes possibles	Réinsertion sociale des délinquants efficace et en toute sécurité	Services de gestion corporative qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion des délinquants, et les partenariats favorisent la réalisation de notre mandat et de notre Mission	
Prise en charge	183,7				183,7
Garde		665,2			665,2
Réinsertion sociale			468,4		468,4
Services corporatifs				193,2	193,2
Total – SCC	183,7	665,2	468,4	193,2	1 510,5

Dépenses prévues de l'organisme

Solliciteur général– Service correctionnel

(en millions de dollars)	Prévisions 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Prise en charge	170,7	183,7	191,2	192,5
Garde	618,7	634,4	637,8	643,9
Réinsertion sociale	506,8	533,0	533,1	529,0
Services corporatifs	150,6	193,2	182,6	183,1
Budget principal des dépenses	1 446,8	1 544,3	1 544,7	1 548,5
Moins : recettes disponibles	74,7	76,7	76,2	76,2
Total du budget principal des dépenses	1 372,1	1 467,6	1 468,5	1 472,3
Ajustements aux dépenses prévues	72,4	42,9	35,9	35,9
Dépenses brutes prévues	1 444,5	1 510,5	1 504,4	1 508,2
Moins : recettes non disponibles	16,8	17,5	18,3	19,0
Plus : Coût des services reçus sans frais	70,8	74,1	73,9	73,3
Total des dépenses prévues	1 498,5	1 567,1	1 560,0	1 562,5
Équivalents temps plein	13 808	14 349	14 456	14 518

SECTION V – ANNEXES

Tableau 5.1 : Résumé des dépenses d'immobilisations par programme et par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Secteurs d'activité :				
Prise en charge	0,6	1,2	1,2	1,2
Garde	133,0	140,0	133,1	137,7
Réinsertion sociale	17,4	13,8	13,3	13,9
Services corporatifs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	151,0	155,0	147,6	152,8

Tableau 5.2 : Détails des principales dépenses d'immobilisation par secteur d'activité

SCC – Immobilisations (garde) (en millions de dollars)	Coût estimatif total courant	Dépenses prévues au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Besoins des années futures
A) Nouveaux projets de logement						
- CRS du Pacifique – Agrandissement	72,0	36,0	13,0	12,5	10,5	
- Autres projets de logement			27,9			
Total – Nouveaux projets de logement			40,9			
B) Principaux projets de préservation des actifs et de l'infrastructure						
- Établissement de Springhill – Rénovations	30,0	0,7	7,0	7,0	10,3	5,0
- Établissement de Collins Bay – Rénovations	57,0	2,0	3,0	12,0	14,0	26,0
- Établissement de Cowansville – Rénovations	48,0	0,0	2,0	6,0	8,0	32,0
- Pénitencier de la Saskatchewan – Rénovations	80,0	0,5	3,5	15,0	15,0	46,0
- Divers projets de préservation des actifs et de l'infrastructure			43,3			
Total – Principaux projets de préservation des actifs et de l'infrastructure			58,8			
C) Projets de construction et d'entretien gérés par les régions			30,0			
D) Gestion du programme d'immobilisations			2,5			
E) Portefeuilles d'équipement			12,5			
F) Remboursement du prêt de l'an 2000			(4,7)			
Total – Immobilisations (garde)			140,0			

Nota : Le SCC est autorisé à approuver les projets de moins de 18 millions de dollars, selon la décision rendue par le Conseil du Trésor le 14 décembre 1995; ainsi, seuls les projets d'immobilisations dont la valeur estimative est de 18 millions de dollars ou plus sont indiqués séparément.

SCC – Immobilisations (prise en charge) (en millions de dollars)	Coût estimatif total courant	Dépenses prévues au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002- 2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Besoins des années futures
E) Portefeuilles d'équipement			1,2			
Total – Immobilisations (prise en charge)			1,2			

SCC – Immobilisations (réinsertion sociale) (en millions de dollars)	Coût estimatif total courant	Dépenses prévues au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002- 2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Besoins des années futures
E) Portefeuilles d'équipement			13,8			
Total – Immobilisations (réinsertion sociale)**			13,8			
TOTAL – IMMOBILISATIONS, SCC (2002- 2003)			155,0			

**La réinsertion sociale comprend des immobilisations de 0,5 million de dollars pour CORCAN

Tableau 5.3 : Résumé des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Subventions :				
Prise en charge :				
- Subvention au Collège de médecine de l'Université de la Saskatchewan pour l'obtention d'une place en psychiatrie	0,1	0,1	0,1	0,1
- Subvention au Département de psychologie de l'Université de la Saskatchewan pour l'obtention d'une chaire de psychologie médico-légale	0,1	0,1	0,1	0,1
Réinsertion sociale :				
- Subventions aux collectivités autochtones pour des programmes et services correctionnels autochtones	0,1	0,2	0,2	0,2
Services corporatifs :				
- Pensions et autres avantages sociaux des employés	0,2	0,2	0,2	0,2
- Indemnisation de détenus en cas d'accidents dans les pénitenciers	0,1	0,1	0,1	0,1
Total – Subventions	0,6	0,7	0,7	0,7
Contributions :				
Réinsertion sociale :				
- Contributions en vue de fournir des services aux libérés conditionnels, des services individuels et de groupe pour les détenus et d'assurer l'éducation et la participation du public relativement aux services correctionnels et à d'autres services complémentaires	1,9	0,7	0,7	0,7
- Paiements aux collectivités autochtones pour la prestation des programmes et services correctionnels	2,1	1,1	1,1	1,1
Total – Contributions	4,0	1,8	1,8	1,8
Total – Subventions et contributions	4,6	2,5	2,5	2,5

Tableau 5.4 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
Recettes disponibles :				
CORCAN				
- Fabrication	21,1	22,2	21,7	21,7
- Agroentreprise (y compris la foresterie)	12,5	12,8	12,8	12,8
- Services	6,0	6,1	6,1	6,1
- Textile	3,6	3,7	3,7	3,7
- Construction	15,2	15,6	15,6	15,6
- Formation et activités correctionnelles	16,3	16,3	16,3	16,3
Total – Recettes disponibles	74,7	76,7	76,2	76,2
Recettes non disponibles :				
- Produits des ventes	8,7	8,8	8,9	9,0
- Contrats pour services psychiatriques	0,5	0,6	0,7	0,8
- Logement et repas – Détenus	0,9	1,0	1,1	1,2
- Contrats pour l'entretien des détenus - (ententes fédérales-provinciales)	3,5	3,6	3,8	3,9
- Recouvrement de dépenses d'exercices précédents	1,6	1,7	1,8	1,9
- Rajustement des comptes à payer à la fin de l'exercice (CAPAFE)	0,5	0,6	0,7	0,8
- Autres recettes non fiscales	1,1	1,2	1,3	1,4
Total – Recettes non disponibles	16,8	17,5	18,3	19,0
Total – Recettes du programme	91,5	94,2	94,5	95,2

Tableau 5.5 : Coût net du programme pour 2002-2003

(en millions de dollars)	Prévu 2002-2003	Prévu 2003-2004	Prévu 2004-2005
Dépenses prévues (budget principal des dépenses plus rajustements)	1 587,2	1580,6	1584,4
Plus :			
Services reçus sans frais :			
- Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	10,7	10,2	9,5
- Contributions comprenant la part de l'employeur aux primes d'assurance et aux coûts payés par le SCT	54,6	54,8	55,0
- Contribution de Développement des ressources humaines Canada à l'indemnisation des accidentés du travail	6,6	6,5	6,3
- Traitements et coûts connexes des services juridiques assurés par Justice Canada	2,2	2,4	2,5
Total – Services reçus sans frais	74,1	73,9	73,3
Coût total du programme	1 661,3	1654,5	1657,7
Moins :			
Recettes disponibles	76,7	76,2	76,2
Recettes non disponibles	17,5	18,3	19,0
Recettes totales	94,2	94,5	95,2
Coût net du programme (dépenses prévues totales)	1 567,1	1560,0	1562,5

Tableau 5.6 : Fonds renouvelable de CORCAN - État des opérations

(en millions de dollars)	Prévisions 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Recettes :				
- Recettes de CORCAN	74,7	76,7	76,2	76,2
- Autres recettes				
Recettes totales	74,7	76,7	76,2	76,2
Dépenses :				
- Coût des biens vendus	59,0	61,6	61,1	61,1
- Dépenses de fonctionnement	15,7	15,2	15,2	15,2
Dépenses totales	74,7	76,8	76,3	76,3
Excédent (déficit)	0,0	(0,1)	(0,1)	(0,1)

Tableau 5.7 : Fonds renouvelable de CORCAN – Évaluation de la situation financière

(millions de dollars)	Prévisions 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Activités de fonctionnement :				
Bénéfice (perte) net(te) avant postes extraordinaires	0,0	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Plus : Poste ne requérant pas l'utilisation de fonds				
- Provisions pour prestations de cessation d'emploi	0,3	0,3	0,3	0,3
- Amortissement des immobilisations	2,2	2,2	2,2	2,2
- Amortissement des frais différés	0,2	0,2	0,2	0,2
- Provisions pour créances douteuses	0,4	0,3	0,3	0,3
	3,1	2,9	2,9	2,9
Changements – Éléments d'actif et de passif à court terme :				
Changements – Autres éléments d'actif et de passif :				
- Frais de services différés	(1,5)	(2,5)	(2,5)	(2,5)
- Changements – Provisions pour prestations de cessation d'emploi	(0,1)	0,0	0,0	0,0
Ressources financières nettes provenant des activités de fonctionnement	1,5	0,4	0,4	0,4
Activités d'investissement :				
- Immobilisations achetées	(1,5)	(0,5)	(0,5)	(0,5)
Ressources financières nettes provenant des activités de fonctionnement	(1,5)	(0,5)	(0,5)	(0,5)
Ressources financières nettes utilisées et changement de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation de fonds au début de l'exercice	0,0	(0,1)	(0,1)	(0,1)

Tableau 5.8 : Fonds renouvelable de CORCAN - Utilisation prévue de l'autorisation

(en millions de dollars)	Prévisions 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Autorisation – 1 ^{er} avril	45,0	5,0	5,0	5,0
Rajustement de l'autorisation du fonds renouvelable	(40,0)			
Autorisation – 31 mars	5,0	5,0	5,0	5,0
Diminution :				
- Solde au 1 ^{er} avril	(20,6)	(0,1)	(0,2)	(0,3)
- Excédent prévu (diminution)	0,0	(0,1)	(0,1)	(0,1)
- Radiation du solde par le Conseil du Trésor	20,5			
Diminution – Total partiel	(0,1)	(0,2)	(0,3)	(0,4)
Solde prévu au 31 mars	4,9	4,8	4,7	4,6

SECTION VI - AUTRE INFORMATION

Cadre législatif

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (L.R.C, 1992, ch. 20, C-4.6)

Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition

Pour de plus amples renseignements :

Adresse Internet du SCC : <http://www.csc-scc.gc.ca>

Lynn Balice
Directrice générale
Planification et politiques stratégiques et opérationnelles
340, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

Téléphone : (613) 992-2973

Télécopieur : (613) 943-0715

Courriel : BaliceLY@csc-scc.gc.ca

Susan Spénard
Directrice, Planification stratégique
340, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

Téléphone : (613) 995-1701

Télécopieur : (613) 943-0715

Courriel : SpénardSM@csc-scc.gc.ca